



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 3 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Théâtre Le Cadran, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	25/02/2010
Affichage	26/02/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

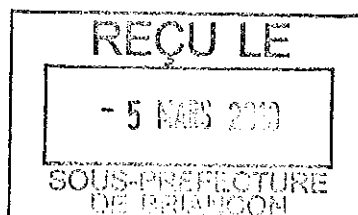
CIRIO Raymond pouvoir à POYAU Aurélie
 GUIGLI Catherine pouvoir à FROMM Gérard
 ESTACHY Monique pouvoir à SIMOND Stéphane
 ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe

THEME : D.S.P. 2

OBJET : DELEGATION DE
 SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE
 TRANSPORTS URBAINS

Absents-Excusés : CIRIO Raymond, GUIGLI Catherine,
 ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Francine DAERDEN

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2008 approuvant le principe de délégation de la gestion et l'exploitation du réseau de transports urbains de voyageurs de la ville de Briançon, en application des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux délégations de service public.

Vu l'appel public à candidatures en date du 4 février 2009,

Vu les procès-verbaux des Commissions d'Ouverture des Candidatures en date des 13 mars, 26 mars et 7 mai 2009,

Vu l'enregistrement des plis effectués avant le 29 juin 2009,

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis du 31 juillet 2009 et l'avis de retenir les dossiers d'offres remis par les seuls candidats « Société des Transports Briançonnais » et « Voyages Silvestre et Fils » conformément à l'article 43, 4^{ème} alinéa, de la Loi n°93/122 du 29 janvier 1993 permettant l'ouverture de la négociation par l'autorité habilitée à signer la convention,

Vu les procès-verbaux d'audition des candidats des 11 décembre 2009 et 6 janvier 2010,

Il est précisé que l'ensemble des documents contractuels a été tenu à disposition des Conseillers Municipaux à compter du 16 février 2010 en Mairie, tous les jours sauf les Samedi et Dimanche, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et qu'ils ont été expédiés à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

A cette lettre étaient joints :

- le présent projet de délibération,
- le rapport du Maire,
- la convention.

Le Maire propose de confier la délégation de Service Public des Transports Urbains à la « Société des Transports Briançonnais », suivant les documents contractuels approuvés par le Conseil Municipal en date du 24 novembre 2008, sur les bases suivantes :

- Montant de la contribution financière (offre de base + options de 1 à 5 – Valeur janvier 2009) : 649 297 euros HT
- Durée de la concession : 12 ans
- Taux de tolérance sur les distances : + ou – 2 %
- Date de prise d'effet : 1^{er} avril 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confirmer la délégation des Services Publics des Transports Urbains de la Ville de Briançon à la « Société des Transports Briançonnais », groupe TRANSDEV.
- d'autoriser le Maire :
 - à signer les documents contractuels, comprenant la convention et ses annexes, avec les éléments ci-après :
 - Montant de la contribution financière (offre de base + options de 1 à 5 – Valeur janvier 2009) : 649 297 euros HT
 - Durée de la concession : 12 ans
 - Taux de tolérance sur les distances : + ou – 2 %
 - Date de prise d'effet : 1^{er} avril 2010
 - à procéder à la publication réglementaire de l'avis d'attribution

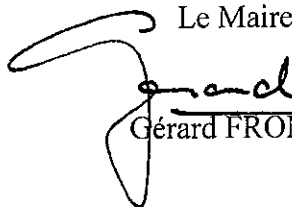
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que tous les avenants de mise au point et documents de modifications mineures.

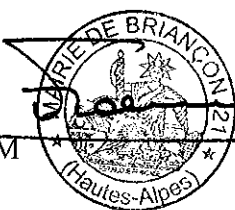
Il est précisé que les annexes A & B relatives aux biens mis à disposition et aux biens mis en service, ainsi que l'annexe relative au personnel seront soumises pour approbation, au Conseil Municipal après le 1^{er} avril 2010 (date de prise d'effet de la nouvelle délégation).

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 5 - MARS 2010

PUBLIÉ LE 5 - MARS 2010

NOTIFIÉ LE

